

0921785R
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès verbal du C.A du 10.02.2025

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Pascale Pommat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès verbal de la séance du conseil d'administration du 10.02.2025

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PV de la séance du 10.02.2025. Après relecture, le conseil d'administration adopte le procès verbal de la séance du 10 février 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0921785R
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/04/2025

Réuni le : 29/04/2025

Sous la présidence de : Pascale Pommat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Planétarium: Après présentation de la convention avec l'université de Cergy Pontoise pour la mise à disposition d'un planétarium mobile le 26 et 27 mai 2025 (article 3) pour un coût total de 200 € (article 6), le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer ladite convention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0921785R
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Pascale Pommat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2024

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []

Réserves :

Avec réserves ☒ [X]
Sans réserve ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 7

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0921785R
ACADEMIE DE VERSAILLES
COLLEGE MARIE CURIE
1 RUE CONSTANT PILATE
92331 SCEAUX CEDEX
Tel : 0141878181

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/04/2025
Réuni le : 29/04/2025
Sous la présidence de : Pascale Pommat
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2024 comme suit :

☒ Sur un compte de réserve unique

☐ Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0